

Travaux de la Commission Informatique de l'Unca

présidée par Monsieur le Bâtonnier **Patrick ANTOINE**



M. le Bâtonnier **Patrick ANTOINE**
Administrateur
et Président de la Commission Informatique de l'Unca

Cette fin de siècle restera marquée par deux chantiers informatiques : le passage à l'an 2000 et l'abandon des différentes monnaies nationales européennes au profit de l'euro.

Si le passage à l'an 2000 est un problème purement technique, l'euro est un problème d'abord stratégique.

Tous les systèmes d'information, c'est-à-dire l'ensemble des applications informatiques, de comptabilité, de facturation, de trésorerie, de paie, de production, etc., en bref, tous les modules sont touchés.

Beaucoup, il y a quelques jours encore, pensaient qu'il suffirait d'effectuer des conversions au moyen d'un simple tableur, ou de mettre en place des convertisseurs.

En réalité, ce passage à l'euro pose des problèmes de conversion beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît en raison des écarts d'arrondis, de l'interdiction d'effectuer des conversions croisées, etc., et en ce qui concerne la Carpa le problème de la gestion des historiques.

La première question sur laquelle l'entreprise est interpellée, est de savoir quand elle basculera sur l'euro.

La règle du ni-ni, c'est-à-dire ni obligation ni interdiction d'utiliser l'euro est celle qui prévaut durant la période de 1999 à 2002.

Cependant le système boursier basculera à l'euro dès sa première séance d'ouverture de la Bourse en 1999.

Les dettes nationales sont converties à l'euro dès le 1^{er} janvier 1999, c'est dire que la règle du ni-ni complexifie grandement le passage à l'euro pour les informaticiens, en les obligeant à adapter des systèmes pour la cohabitation des deux monnaies.

Dans tous les programmes et dans tous les fichiers, la référence aux monnaies nationales doit être modifiée.

Les systèmes d'information doivent également prendre en compte les changements organisationnels.

L'euro n'est pas une devise supplémentaire, elle est une monnaie de référence dont le franc n'est plus qu'une subdivision temporaire.

L'euro place donc les entreprises face à une alternative : soit elles refondent l'ensemble de leurs systèmes informatiques et profitent du passage à l'euro pour moderniser leurs ensembles, acheter des progiciels standards du marché, soit elles adaptent leur informatique à l'euro en assumant une maintenance lourde et fonctionnelle des systèmes existants.

C'est dire par conséquent, qu'il convient avant tout de soumettre les systèmes utilisés à un examen approfondi, cet inventaire permettant alors d'identifier les applications obsolètes ou inadaptées à l'utilisation de l'euro.

Autant il est possible, pour le passage à l'an 2000, d'utiliser des scanners qui balayaient et convertissaient automatiquement les dates sur la plupart des applications, autant pour l'euro, il faut une analyse au cas par cas.

Ceci amène à se poser dès à présent un certain nombre de questions :

- Quel est le degré de satisfaction apporté par tel applicatif ?
- Est-ce que les clients en sont satisfaits ?
- Quel est son degré d'évolution ?
- Quel âge a-t-il ?
- Quelle est la qualité de la documentation ?
- A-t-on le code source ?

Dans le guide de l'euro en 110 questions, le Cnfpf a amené chacun à se poser des questions similaires :

- Mes applications ont-elles été développées en interne ou fournies par des tiers ?
- Mes programmes peuvent-ils accepter en entrée d'autres monnaies que le franc ?
- Quel est l'âge de mon système informatique ?
- Mes fournisseurs comptent-ils commercialiser des versions compatibles à l'euro ?
- Mes contrats d'entretien avec mes prestataires couvrent-ils l'adaptation à l'euro (maintenance non payante) ou fera-t-elle l'objet d'une nouvelle version facturée ?
- Mes logiciels peuvent-ils traiter 5 décimales et permettre de suivre les règles de conversion et d'arrondissement européennes ?
- Quels sont mes échanges informatiques avec des entreprises ou des administrations extérieures ?

Ce sont ces questions qu'il est nécessaire de se poser, alors que l'analyse est en cours et ce sont les mêmes sur lesquelles il convient de s'interroger si l'on envisage une simple informatisation.

De très nombreux prestataires de service conseillent aux entreprises de profiter du passage à l'euro pour procéder à une rénovation du système d'information en profondeur.

Je rappelle que l'euro n'est pas un problème purement technique, mais un problème fonctionnel.

L'entreprise qui ne s'adapte pas à l'euro et qui ne prend pas en compte les problèmes liés au basculement contraindra à des mesures d'urgence au 31 décembre 2001.

Les retardataires doivent s'attendre à payer cher leur décision de dernière minute, d'autant que l'industrie informatique est d'ores et déjà surchargée de commandes.

Il y aura en outre, pour l'entreprise qui tardera à s'adapter à l'euro, une fragilisation de son image de marque.

Les partenaires les plus désignés des Carpa sont les établissements financiers.

Or, par leur activité même, les établissements bancaires et financiers se situent au coeur du processus de passage à la monnaie unique.

Ils ne profitent pas de la règle du ni-ni et seront dès le 1^{er} janvier 1999 contraints d'offrir des produits en euros.

Or, les banques sont à ce jour très certainement les entreprises les plus en avance par ce problème de l'euro.

L'Etat lui-même n'est pas en retard.

Si la comptabilité générale de l'Etat sera tenue jusqu'au 31 décembre 2001 en francs, les comptes du Trésor à la Banque de France seront tenus, dès le 1^{er} janvier 1999, en euros.

L'on peut considérer que toutes les banques passeront leur comptabilité interne en euros dès le 1^{er} janvier

1999, et d'ores et déjà les grandes banques ont transformé leurs logiciels et sont déjà prêtes.

Toutes ces réflexions président à la propre réflexion de la Commission Informatique de l'Unca et comme les entreprises, nous nous posons les mêmes questions, à savoir que pour passer à l'euro, nous pouvions envisager une solution légère par l'utilisation de convertisseur externe ou de petits développements périphériques, prévoir des modifications conséquentes du système d'information ou remettre en cause l'intégralité du système en utilisant les techniques de la réingénierie.

C'est cette dernière option vers laquelle nous nous sommes orientés, tenant compte que notre décision est guidée pour une large partie par des contraintes externes provenant outre des clients, mais surtout des fournisseurs et de nos relations avec les banques.

La Bourse étant passée à l'euro à partir du 4 janvier 1999, tous nos placements financiers ont un intérêt manifeste à se faire en euros.

Aussi, pourquoi perdre quelque menue monnaie au moment de la conversion.

Les Carpa ont indiscutablement un rôle leader dans la Profession, et c'est par les Carpa que l'euro pénétrera notre Profession.

Il faut donc que l'Unca et les Carpa réfléchissent vite et bien quand au passage à l'euro, c'est pourquoi quelques pistes apparaissent nécessaires :

Nous sommes dans la situation à la fois de client et de fournisseur, tout d'abord comme client, en ce qui concerne l'aide juridictionnelle, d'autre part comme fournisseur, en ce qui concerne les managements de fonds, et enfin nous avons une position d'entreprise en ce qui concerne la comptabilité générale.

1 - En ce qui concerne l'aide juridictionnelle.

Les services de la Chancellerie ont, d'ores et déjà, fait connaître qu'ils n'envisageaient pas de passer à l'euro avant le 31 décembre 2001.

Par conséquent, sur ce point, nous ne pouvons que suivre.

Cela ne posera de question qu'en ce qui concerne les règlements pour ceux qui seront passés à l'euro, mais ce sera à eux d'obtenir auprès de leur banque la conversion.

2 - En ce qui concerne les managements de fonds.

Sur ce point, nous sommes dans la situation du fournisseur, les cabinets d'avocats sont nos clients et nous avons la faculté soit de demeurer en francs, soit de basculer le mouvement à l'euro.

Dans ce dernier cas, la conversion des paiements et des règlements de francs en euros sera assurée par la banque, l'émission de documents envers des tiers s'effectuera en euros.

La gestion comptable s'effectuera en francs ou en euros, mais si la Carpa a basculé sur l'euro, elle sera en euros avec nécessité de payer certains clients en euros,

d'autres en francs, de recevoir des fonds en francs et en euros.

Il est d'évidence que cela aura une incidence sur les relations avec les cabinets.

Le système mixte peut avoir des avantages mais il peut aussi avoir quelques inconvénients.

3 - Comptabilité générale.

Sur ce point-là encore les Carpa devront rapidement s'interroger sur le passage à l'euro.

Il est d'évidence qu'en ce qui concerne les placements de fonds, il y a un intérêt dans la mesure où les banques et organismes financiers auront transité vers l'euro.

Sur la comptabilité générale, avons-nous plus de fournisseurs en euros ou plus de fournisseurs en francs ?

Il y a quelques points de détail qui méritent tout de même d'être étudiés de près.

Par exemple, le paiement des cotisations sociales pourra se faire en euros, mais les déclarations sociales seront établies en francs.

C'est dire par conséquent qu'il s'agit d'un choix stratégique dans lequel il est indispensable que chacun soit prêt, et sur lequel chacun doit se pencher avec beaucoup de précision. Sans oublier que les questions que nous nous posons, en ce qui concerne la Carpa, sont

les mêmes que se posent les entreprises et ce sont également les mêmes que doit se poser chacun de nos cabinets.

Voilà les réflexions générales qui ont présidé à nos travaux, et qui nous ont amenés à proposer dès 1996 la remise en ordre de nouveaux logiciels, aussi bien pour des problèmes spécifiques de la garde à vue que du maniement de fonds.

Les travaux à ce jour sont très avancés.

D'une part, en ce qui concerne l'aide juridictionnelle pour laquelle le logiciel est disponible, mais également en ce qui concerne les maniements de fonds qui ont subi malheureusement quelque retard par suite d'atermoiements extérieurs, mais pour lesquels les services déploient sans compter leur énergie, afin d'être prêts et de pouvoir vous proposer le logiciel complémentaire et utile avant la fin de l'année.

Les Carpa n'auront plus alors qu'à se poser la question de savoir si elles utilisent l'euro ou si elles restent au franc, mais cela est déjà une autre histoire, et les études de ce jour devraient permettre de répondre à la question de la date de transfert.

Sources : L'euro et les systèmes d'organisation - Ed. Dunod

L'euro de Francis Lefèvre

Le guide de l'euro du Cnfpf